AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 15-7-75 065518

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION " LANGUEDOC-ROUSSILLON "
(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

ABONNEMENT ANNUEL :
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57

50 F

nouvelle série
deuxième année - N° 22

Imprimerie de la Station "Languedoc-Roussillon" - Directeur-gérant : L. BOUYX

PECHER

Tordeuse orientale : Les captures relevées par nos postes de piègeage sont, partout, nombreuses ou très nombreuses. IL faut entretenir la protection pour éliminer les jeunes chenilles avant qu'elles ne pénètrent dans les fruits.
Les fruits, récoltés entre le 16 et le 31 juillet, seront protégés (selon la maturité) à l'aide d'un insecticide ayant une possibilité d'emploi de 7 ou de 14 jours.
Les fruits mûrissant au cours de la 1ère quinzaine du mois d'août doivent recevoir un nouveau traitement puis à nouveau être traités 12 jours plus tard.
Les fruits mûrissant entre le 15 et le 31 août doivent commencer à être protégés.
Ce traitement sera également efficace à l'encontre de l'Anarsia dont nous capturons quelques individus.

Fusicocum : Nous rappelons que les vergers infestés doivent recevoir un traitement après récolte.

POIRIER - POMMIER

Carpocapse : Nos postes de piègeage de MILLEGRAND (11) MARAUSSAN (34) MONTPELLIER (34) ST JULIEN DE LA NEF (30) recommencent à enregistrer des captures alors qu'aux postes de PERPIGNAN (66) et NARBONNE (11) celles-ci n'ont pratiquement pas connu d'interruption. Il devient, maintenant, indispensable d'assurer une protection permanente des fruits. Cette recommandation est impérative.

Il nous avait été possible, en raison de la faiblesse des vols de différer, et finalement de ne pas conseiller de traitement contre la première génération. Par contre nous estimons que les risques de dégâts vont s'intensifier au cours des prochains jours et croître jusqu'à la récolte. Il faut donc traiter (et retraiter dès que l'efficacité d'un traitement n'est plus certaine).

Utiliser :

Azinphos (15) Carbaryl (7) Dialifor (30) Diethion (15) Diméthoate (7) Fenitrothion (15) Fenthion (15) Formothion (7) Malathion (7) Méthidathion (15) Parathion (15) Phosalone (15) Phosmet (15) Phosphamidon (21) Tetrachlorvinphos (15).
Le chiffre entre parenthèse indique en jours les délais d'emploi avant récolte.
Respectez ces délais

TABAC

(Aude)

Mildiou : Un foyer de mildiou du tabac a été décelé en Haute Garonne. La dispersion des germes de la maladie est grandement facilitée par des conditions climatiques favorables. Nous recommandons aux cultivateurs la surveillance très attentive de leurs cultures et la protection des plantations en se conformant aux indications de leur contractant.

OLIVIER

Cochenille noire : On observe actuellement la dispersion des larves néonates. Il convient donc de pulvériser un insecticide efficace contre les cochenilles : Méthidathion 40 g/hl, Oléoparathion 25 g/hl, Parathion émulsion 30 g/hl

P151

VIGNE

Eudémis : Depuis notre bulletin du 2 juillet?

- Des captures importantes ont été enregistrées les 1er, 2 et 3 juillet, selon les situations.

- Des pontes ont été observées en plus grande importance. Leur nombre est cependant très variable. Elles sont signalées comme faibles à DOUZENS (11) LA REDORTE (11) et SERVIAN (34).
- Elles sont moyennes à assez fortes dans de nombreuses situations.

Le vol a été observé, en outre à PONT SAINT ESPRIT (30) DOUZENS (11) et LIMOUX (11).

Nous rappelons que le traitement (méthode préventive) a été conseillé dès le 5 juillet pour certaines situations. Il y a lieu actuellement de l'effectuer sur l'ensemble de la région du Languedoc, dans les vignes généralement attaquées. Le repérage des pontes et leur importance permettant de bien placer le traitement.

La méthode préventive (traitement avant l'apparition des dégâts) est recommandée actuellement afin d'éviter en conséquence, les attaques de botrytis.
- La méthode curative (à l'aide de parathion plus acaricide) est conseillée à partir du 9 juillet, après constatation des chenilles, dans la zone de PERPIGNAN. Elle sera précisée ultérieurement pour le Languedoc.

Botrytis : La lutte est facilitée par un excellent état sanitaire préalable du vignoble (lutte contre les tordeuses et l'Oïdium). Si l'on envisage de lutter contre cette maladie, un nouveau traitement doit être appliqué avant la fermeture de la grappe (cepages sensibles: Grenache, Cinsaut).

Mildiou : Un traitement localisé, autour des foyers reperés, doit être appliqué dès réception, dans les zones où il a plu les 3 et 4 juillet, notamment à AGDE, BESSAN.

Oïdium : Un soufrage est recommandé actuellement.

CULTURES LEGUMIERES

Rouille de l'Asperge : Les rosées matinales qui depuis peu intéressent nos régions et les secteurs cotiers principalement sont très favorables à l'évolution de la rouille de l'asperge.

Les traitements doivent être exécutés pour éviter les contaminations. On utilisera du Manèbe à la dose de 160 g/hl. L'adjonction d'un mouillant est recommandée pour obtenir une meilleure adhérence de la bouillie.

Teigne du Poireau : L'activité du parasite étant en nette progression les traitements doivent être exécutés pour assurer la protection des poireaux. Utiliser un des produits suivants en pulvérisation (doses en matières actives) :
Azinphos 40 g/hl, Carbaryl 75 g/hl, Chlorfenvinphos 40 g/hl, Malathion 75 g/hl, Méthidathion 30 g/hl, Parathion ethyl 25 g/hl, Parathion méthyl 40 g/hl, Phosalone 60 g/hl, Tetrachlorvinphos 150 g/hl.

MOUCHE DES FRUITS

A ce jour nos postes de piègeage n'ont pas décelé d'insecte. Aucun traitement n'est donc justifié actuellement

Le Chef de Circonscription, Les Ingénieurs,

P.BERVILLE CHRESTIAN, TISSOT, TROUILLON.

Tirage du 9 juillet 1975 1 440 exemplaires